

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

PREMIER MINISTRE
SECRÉTARIAT D'ÉTAT
AUX PERSONNES HANDICAPÉES

**Arrêté du 22 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 23 novembre 2015 portant nomination
au conseil d'administration de l'Institut national des jeunes aveugles**

NOR : SSAA1731006A

La secrétaire d'État aux personnes handicapées,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 modifié relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de jeunes aveugles, notamment son article 4;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2015 modifié portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national des jeunes aveugles,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée au conseil d'administration de l'Institut national des jeunes aveugles : Mme Jeseck, attachée, chargée des relations extérieures, en remplacement de Mme Roche-Rabreau.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 22 décembre 2017.

Pour la secrétaire d'État et par délégation :
La cheffe de service,
adjointe au directeur général de la cohésion sociale,
C. MICHEL